



## Conseil d'administration du 2 juillet 2015

### COP Les prémices d'une négociation « serrée »

*Sous un abord un peu léger, l'ordre du jour se remplit, le matin du conseil, d'une communication sur le COP et de quelques documents remis sur table, dont le volumineux rapport de la commission « régime forestier ». Dans une chaleur étouffante, due à une panne de climatisation, la séance va s'animer progressivement. L'annonce de la proposition (il n'est pas encore nommé) d'un nouveau DG, Christian Dubreuil complète le tableau d'un conseil qui marque les prémices d'une négociation serrée du prochain contrat.*

Ce conseil commence donc par l'annonce de la nomination prochaine d'un futur DG pour l'ONF. Il s'agit de Christian Debreuil. Il sera audité le 15 juillet par les commissions parlementaires du Sénat et de l'Assemblée Nationale et sa nomination pourrait intervenir à l'issue du conseil des Ministres du 22 juillet prochain. Un hommage appuyé est rendu à Olivier Soulères par le président du CA et le représentant de la présidence de la République. Belle fin de carrière pour cet homme, d'une apparence presque débonnaire, mais qui a su montrer sa pugnacité à défendre l'Etablissement dans des circonstances et une situation assez inconfortables.

Il n'en reste pas moins que cette transition de DG, en plein milieu de négociations qui touchent à l'avenir immédiat de l'Etablissement, restera comme un couac sérieux dans la gouvernance de l'ONF et toutes les conséquences n'en sont peut-être pas encore perçues.

### BUDGET et FILIALES

C'est la représentante de la Cour des Comptes qui rentre ensuite dans le vif du sujet lors de l'examen des comptes définitifs 2014, en pointant du doigt le résultat assez miteux des filiales, puisque le bilan est globalement déficitaire, avec une filiale bois bûches jura, qui perd à elle seule, plus d'un million d'euros. Evidemment dans ces conditions, le rappel à l'ordre est facile et il est convenu qu'une réflexion sur les filiales sera présentée lors d'un prochain conseil. Le Président dit cependant qu'il faut préciser la finalité de la présence de l'ONF dans ces filiales (présence opportuniste sur un secteur donné), la contribution au résultat de l'établissement, et/ou savoir sortir ou s'engager dans d'autres filiales. En clair, il faut être dynamique.

Décidément la matinée sera économique, et le représentant de la FNB engage la seconde « charge » en rappelant qu'au vu des comptes, le soutien de l'Etat représente 1/3 du chiffre d'affaires de l'ONF et que cela ne peut pas durer. *Sans comparer l'ONF à la Grèce*, il pense que cette situation annonce une fin probable du modèle économique de l'ONF.

Sur quoi le président du CA reprend la balle au bond pour affirmer, que justement, le nouveau COP doit permettre de stabiliser la situation de l'ONF en se passant de la subvention d'équilibre *toxique* de l'Etat. Il ne s'agit pas d'ailleurs de diminuer le soutien de l'Etat, mais de l'identifier autrement que par une subvention d'équilibre incertaine, discutée et discutable.

## VENTES DE BOIS

La tendance du premier semestre 2015 montre une progression des prix - prioritairement le chêne - mais une baisse de volumes vendus qui aboutit à une baisse des recettes de 7.7%.

Le représentant de la FNB a les plus grandes réserves sur la fin de l'année 2015 sur le marché de construction, qui est atone, mais pense que 2016 devrait être connaître une amélioration.

Pour autant il constate aussi beaucoup de retraits dans les ventes de bois ONF, avec un pourcentage d'invendus de 25% et semble mettre en cause notre politique de prix de retraits. Le Directeur Général ne manquera pas de lui faire remarquer à cet endroit, que les directeurs de vente savent s'adapter, en fonction des offres et qu'on ne retire pas un lot à 1 ou 2 € du prix de la meilleure offre. Ceci étant, il convient de reconnaître que les adjudications présentent aujourd'hui un caractère archaïque, en décalage complet avec d'autres modes de vente.

Le représentant de la FNB fait aussi remarquer que les demandes en contrat d'approvisionnement HETRE sont supérieurs à l'offre ONF (*autrement dit, nous ne proposons pas assez de bois*) et que c'est un peu étonnant, car l'ONF a besoin de trésorerie ! Une fois de plus, les donneurs de leçons (*intéressées*) sont à la manœuvre. Le président du CA se bornera à rappeler que nous sommes dans un marché.

## ECHEANCIER DE RECOUVREMENT POUR LES VENTES DE BOIS EN BLOC ET SUR PIED

Restons encore un peu sur les ventes de bois, avec une résolution un peu curieuse, puisque qu'il s'agit de prendre un engagement sur l'échéancier des ventes de bois en bloc et sur pied. Pratique un peu nouvelle, destinée assurément à préparer un terrain encore glissant. De quoi s'agit-il ?

En 2013, une résolution a ramené de 6 à 5 mois, le paiement des billets à ordre pour les ventes par adjudication. L'ONF souhaite réduire encore ce délai, et c'est d'ailleurs l'une des recommandations de la Cour des comptes, afin d'améliorer sa trésorerie.

L'opposition des acheteurs est vive : pour la FNB, l'échéancier, inscrit dans le règlement des ventes est un contrat qui ne peut pas être modifié unilatéralement. Elle fait remarquer, de plus, que la mesure n'aura qu'un effet « one shot », et que le taux actuel des emprunts ne justifie pas cette mesure.

De son côté, le président du CA fera remarquer que les délais de paiement accordés aux acheteurs sont très exorbitants de la LME (loi de modernisation de l'Etat). Bref ce n'est pas le consensus et voilà pourquoi la résolution adoptée, ne prévoit rien de plus que d'ouvrir une discussion sur un sujet encore très sensible.

Mais on voit bien la tendance qui va se confirmer sur le sujet du COP. Personne ne veut rien lâcher et chacun de nos « partenaires » dit ne pas pouvoir payer plus. On ne peut plus demander à l'ONF de jouer le rôle de banquier alors que par ailleurs tout le monde s'accorde à dire qu'il faut retrouver un équilibre financier.

## LE FUTUR COP

La présentation très synthétique du résultat des réflexions des 3 groupes de travail sur le futur COP, par la représentante du MAAF est rapidement interrompue par l'administrateur FO (*votre serviteur*)

au constat que d'autres administrateurs, disposent d'un document (la version papier du PPT projeté) qui est absent des dossiers remis aux administrateurs, représentants des personnels.

S'ensuit une interpellation du président du CA, en lui demandant la raison de cette absence dans nos dossiers. Après quelques explications un peu « à côté du sujet », nous obtenons une suspension de séance, afin que ce document nous soit remis dans les mêmes conditions à tous les administrateurs et l'incident est clos dès la remise des documents manquants.

Pour en venir ensuite au fond du document, la présentation reste timide dans ses intentions

- Le cop sera un document court et stratégique
- Il sera décliné avec le DG et les personnels dans un projet d'établissement
- 4 axes forts
  - o Développer la mobilisation des bois
  - o Garantir la gestion durable des forêts publiques et son adaptation aux changements climatiques
  - o Equilibre financier et désendettement
  - o Stabiliser les ressources humaines (la masse salariale)

## LA POSITION DES PARTENAIRES

Les quelques ressources nouvelles envisagées ne sont pas déterminantes. L'état ne veut pas payer plus et veut une contribution plus forte des COFOR. Pour les COFOR c'est insupportable, elles ne peuvent pas payer plus et c'est d'ailleurs reconnu en partie par la mission « régime forestier » : augmenter les frais de garderie conduirait à imposer à certaines, un régime fiscal confiscatoire.

Alors les propositions contournent un peu le problème en tentant de changer l'assiette des frais de garderie, mais les COFOR refusent tout en bloc et rappellent qu'il manque des agents sur le terrain et que les missions ONF ne sont déjà plus remplies... et qu'il est donc inacceptable de payer plus.

Enfin, certains domaines visés, comme la valorisation du droit de chasse communal, risque de soulever un tollé chez les chasseurs, ce qu'aucun maire ne souhaite affronter.

Pour le président de la FNCOFOR, il faut mesurer les enjeux, et informer, plutôt que de contraindre, qu'il s'agisse de l'application plus stricte des aménagements, du regroupement de la gestion communale. Et le mieux serait de ne toucher à rien, sans quoi la FNCOFOR menace clairement : elle prétend qu'en reprenant 50 % des agents (de terrain) ONF et 50% des ouvriers forestiers, elle peut se payer une (bonne) gestion.

Le président du CA rappelle que le projet acte bien que les communes ne paieront pas plus et que le problème réside par contre dans les services rendus ou des MIG cachés qu'il convient de se faire financer. Dans les 50 M€ à trouver, il y a une part pour chaque partenaire, peut-être plus locale, et que la forêt ne peut pas recevoir une réponse standard !

## STABILISER LES RESSOURCES HUMAINES

Les propositions sont assez claires. La stabilisation de la masse salariale passe par une dé-fonctionnarisation d'un certain nombre de catégories de personnels, pour se sortir du CAS PENSION. La présentation n'indique pas de taux, mais d'autres écrits font état d'une proportion générale de 30% et de près de 70% dans les fonctions de soutien.

La déclaration, jointe, faite en séance par le représentant du SNPA FO résume notre position globale sur les projets du futur COP.

*En conclusion de ce conseil très économique, le problème reste toujours posé. Il faut trouver 50M€ pour changer le modèle économique de l'ONF, mais personne ne veut donner le moindre sou. Chacun de nos partenaires se conforte dans une position d'entrée en négociations plutôt agressive.*

*Du côté de l'Etat, Bercy mène le jeu en réclamant les 50 M€, finalement peu importe qui les donne ou les perd !*

*Dans ces conditions, l'opérateur ONF se retrouve, une fois encore, pris entre le marteau et l'enclume et sa tentative d'apaisement, en prenant en charge dès 2015, 20 M€ de perte sur ses subventions, n'a calmé personne.*

*Le nouveau COP ne change pas beaucoup de logique financière, puisque c'est toujours la masse salariale qui sera la variable d'ajustement et sous des dehors de stabilité de masse salariale, aucune stabilité des effectifs n'est garantie. Bien au contraire, en contractualisant une partie des emplois, les effectifs sont précarisés et ceux qui ne veulent pas payer aujourd'hui et acceptent depuis des années, les baisses d'effectifs, par leur signature sur les précédents contrats, prétendront peut-être dans un proche avenir qu'il faut faire un plan social à l'ONF et licencier.*

*La défense du statut d'agent public, n'est pas une fin en soi, mais bien une garantie de vraie stabilité des effectifs de l'ensemble des catégories de personnels de l'ONF et d'une gestion durable de la forêt.*

## Déclaration du SNPA - CA du 2 juillet 2015

La fin prématurée du présent COP, et la résolution adoptée par le présent Conseil, le 27 juin 2013, événements inquiétants pour les personnels de l'Etablissement, furent souvent valorisés, par la Direction Générale de l'ONF, et par son conseil d'Administration, comme autant d'opportunités pour une refondation à long terme du modèle économique de l'EPIC ONF, afin de lui permettre d'assumer sa mission fondamentale de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques françaises.

Le 16 juin dernier, le Directeur Général de l'ONF a dévoilé aux organisations syndicales un scénario de maquette (*financière*) de ce que pourrait être le prochain contrat liant l'ONF à l'Etat, insistant sur le fait qu'il s'agissait d'un document d'entrée en négociations.

Que constatons-nous ?

Le seul véritable changement dans les équilibres et les participations qui fondent le budget de l'Etablissement, est le désengagement de l'Etat de 50 M€ sur les 3 années 2015 à 2017, que rien ni personne ne vient ou ne veut compenser. Les communes forestières refusant d'emblée de participer davantage financièrement, ce qui revient à faire porter de nouveau la charge sur le gestionnaire.

Pour le présent, l'opérateur est pris entre le marteau et l'enclume sans souci de l'exercice de ses missions, ni du rôle qu'il joue au sein de la société, puisqu'au titre de 2015, il doit supporter seul un désengagement de l'Etat à hauteur de 20 M€.

Pour l'avenir, les recettes restent essentiellement accrochées au cours d'une matière première, dont les variations nombreuses et contradictoires, ou les sollicitations de la filière, sont autant de coups de boutoirs vers la bonne marche de l'Etablissement.

Les mérites et le rôle primordial de l'ONF sont constamment salués, mais personne ne veut le financer, ce qui est paradoxal et conduit à une fin programmée.

Alors, une fois de plus, la masse salariale est la variable d'ajustement, facilement, trop facilement utilisable. Les négociateurs s'en emparent à nouveau : la quasi-totalité des documents de la maquette ONF repose sur une étude (ou un tripatouillage) des coûts de personnels publics et privés de l'ONF.

Nous restons donc dans la logique que nous connaissons depuis plusieurs contrats et qui a conduit aux résultats qu'on connaît en termes de perte d'emplois et de dégradation, non seulement du climat social, mais aussi et surtout de la motivation de l'ensemble des personnels de l'ONF, cadres y compris.

Des constats que nous avons maintes fois rappelés au sein de ce conseil, sans jamais être entendus.

Bien sûr les conclusions des groupes de travail ne sont pas publiées, et le projet de contrat est encore sous plume, mais force est de constater que les arbitrages sont déjà faits :

- quasi statu quo sur le modèle économique
- les aménités relatives à l'accueil du public, l'eau, la fixation du carbone,... ne font toujours l'objet d'aucune prise en compte dans le projet présenté
- stabilisation des effectifs en trompe-l'œil
- l'emploi est clairement menacé par une contractualisation importante d'une partie des emplois de l'Etablissement, allant jusqu'à 70 % chez certains.

Alors que la validation des missions aurait dû permettre d'évaluer le moyen nécessaire de manière partagée avec nos tutelles, de s'assurer que chaque mission dévolue ou commandée est financée ou finançable, on nous sert à nouveau, la même logique dévastatrice du « faire plus » avec moins.

La remise en cause des statuts des personnels est présentée comme la nouvelle équation salvatrice qui permettrait à l'ONF de perdurer en stabilisant à l'horizon 2020, sa masse salariale.

En fait le projet est plus pernicieux qu'il n'y paraît, car il impacte finalement et presque mécaniquement l'emploi, tant qu'on reste dans une logique d'ajustement des comptes par une réduction des effectifs.

Qu'advient-il si les cours du bois baissent brutalement, par exemple ? On le perçoit immédiatement et la logique sera d'autant plus efficiente et rapide, qu'il ne s'agira plus de supprimer des postes de personnels fonctionnaires, mais d'impacter des personnels de droit privés licenciés immédiatement.

La défense du statut de fonctionnaire est avant tout une défense de l'emploi et une garantie d'intégrité pour notre EPIC.

Par un effet d'affichage, on donne l'illusion d'un maintien des effectifs globaux et même d'un accroissement du nombre d'ouvriers forestiers, mais en pratique nos collègues ouvriers seront également concernés par de nouvelles baisses d'effectifs, du fait de la baisse des travaux communaux et d'une diminution programmée des activités conventionnelles.

Notre première préoccupation concerne l'emploi 2016. La situation des effectifs n'est pas stabilisée puisque la maquette ONF présente une hypothèse pouvant aller jusqu'à 150 suppressions de postes.

Quant à la communauté administrative, que je représente plus particulièrement, elle ne se fait aucune illusion. Après des suppressions de postes plus importantes depuis 2013, il est maintenant annoncé un taux de 70% d'emplois à dé-fonctionnariser. Couplée aux départs en retraite, au recrutement substitutif de contrats aidés, ce qui est déjà le cas, la qualité d'agent de l'Etat aura totalement disparu d'ici à la fin du contrat et ceci dans le cadre d'une poursuite des suppressions de postes dans le soutien, qui altère gravement le fonctionnement de l'ONF.

En conclusion, nous rejetons fondamentalement le scénario présenté par l'ONF pour l'ouverture des négociations du futur contrat Etat-ONF 2016-2020 car il est dangereux pour l'EPIC ONF.

Dangereux parce qu'il entérine une logique de gestion qui a conduit à remettre en question le modèle économique de l'ONF, et que les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette logique perdurant, elle finira par détruire l'Etablissement.

Les dégâts sont déjà considérables.

Alors allez-vous, une fois encore, passer en force avec un contrat rejeté par tous ceux chargés de l'appliquer ou allez-vous sauver l'ONF ?

Puisque vous répétez sans cesse que nous entrons seulement en négociations, présentez alors rapidement une nouvelle maquette, qui puisse tendre vers un certain consensus.

La recherche d'une adhésion des personnels est le premier acte de gouvernance qu'il convient de poser en ouvrant dès maintenant des négociations avec les partenaires sociaux de l'ONF.